

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 08 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **MERCREDI 08 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite des convocations en date du 26 mars 2026, transmise le 27 mars 2026, et du 02 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes DECRIEM Marie-Christine, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme ROSKOSCHNY Cassandra a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h35

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2026-04-N° 16

Le spectacle « Le Droit au Bonheur » se produira à la salle du Manège, le vendredi 05 juin 2026 à 20h00.

Une partie de la vente des billets, à tarif préférentiel, s'effectuera directement à la Mairie, par les agents habilités de la régie « Spectacles, fêtes, cérémonies et remises de prix » et l'autre partie se fera en ligne par le biais du prestataire TICKETMASTER, conformément au contrat conclu avec la société « DFTB Prod ».

- Tarifs d'entrée de ce spectacle :
 - 30 € Airois (billetterie en Mairie)
sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - 37 € Extérieurs (billetterie en ligne via TICKETMASTER)

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY- Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'ADOPTER les tarifs du spectacle « LE DROIT AU BONHEUR » ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le prestataire TICKETMASTER, Société TICKETNET, Immeuble Citylife - 28 allée d'Aquitaine - 92000 Nanterre cedex, visant à déterminer les modalités juridiques et techniques de fonctionnement de la plateforme de vente des billets et de leur paiement en ligne du spectacle « Le Droit au Bonheur », puis de reversement à la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS dès la fin de la vente, ainsi que tous actes rendus nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



The image shows a blue ink signature of Jean-Claude DISSAUX over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AIRESURLA LYS' around the top and 'PAS DE CALAIS' around the bottom. The center of the stamp features the words 'Aire' and 'LYS' stacked vertically.